

Joinville, le 17 février 2010

Monsieur le commissaire-enquêteur,

L'Enquête d'Utilité Publique relative à plusieurs modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune de Joinville-le-Pont a notamment pour finalité de permettre la construction, à l'emplacement de l'actuel parking public de la gare du RER A, d'une nouvelle version d'un immeuble de bureaux conçu par la société ICADE.

A cette occasion est actuellement prévue la suppression complète des quelque deux cents places de parking du RER. Or notre association Joinville-Ecologie avait déjà eu l'occasion l'an passé d'alerter les services de la Mairie sur le caractère extrêmement sensible de la question du stationnement dans le quartier des Hauts de Joinville, pris dans son périmètre le plus étendu.

La suppression de ces deux cents places de parking du RER, apparemment nécessaire au projet de bureaux ICADE, pose clairement problème. Notre association aspire, comme un nombre toujours croissant de nos concitoyens, à la réduction de l'emprise de la voiture dans l'agglomération parisienne. Pour ce faire, outre l'indispensable développement de l'offre de transports en commun, des parkings dits « de rabattement », à proximité des gares de banlieue, sont éminemment utiles. Les gares de RER doivent offrir aux habitants qui résident loin des lignes de bus et aux personnes à mobilité réduite, une possibilité de stationner leur véhicule pour emprunter les transports en commun, au minimum dans la partie centrale de l'agglomération.

L'association des écologistes de Joinville-le-Pont vous demande donc, dans le cadre de cette Enquête d'Utilité Publique, de conditionner un éventuel avis favorable de votre part aux deux engagements suivants :

- Lancement d'une étude de faisabilité sur la réalisation d'un parking public, de 200 places environ, sous-terrain à l'immeuble de bureaux projeté, avec entrées et sorties indépendantes des accès réservés aux usagers des bureaux. Puis réalisation si l'étude est positive.
- En toute hypothèse, **maintien de l'offre globale** du nombre de places publiques de parking, dans un rayon de 10 minutes à pied de la gare du RER A.